

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT  
DE LA  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 24
- ayant pris part au vote : 30
- procurations : 6

**ARRONDISSEMENT  
DE  
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière en date du 7 décembre, sous la présidence de Monsieur Marc PERE, Maire.

**MAIRIE  
DE  
L'UNION  
3 1 2 4 0**

**Etaient présents** : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, Mme ISABELLE GODEAS, Mme FLORENCE TOULZE, Mme SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, Mme MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, Mme MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIÈRE, Mme KATY COLDER, Mme NATHALIE SIMON-LABRIC, M. LAURENT ORTIC, M. JOËL FEULLERAT, M. PATRICE ETAVE M. DOMINIQUE GIRONNET, Mme NATHALIE GAUVRIT, Mme VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. DENIS MOLET, Mme NADINE MAURIN, M. JACQUES DAHAN, Mme ELISABETH ATTELAN, Mme ISABELLE SEROR.

☎ 05.62.89.22.89

**Etaient absents excusés ayant donné procuration** : M. PHILIPPE BAUMLIN (Pouvoir donné à Mme MONIQUE GUEDES), M. JEAN-MARIE VITRAC (Pouvoir donné à M. FREDERIC BAMIÈRE), M. FREDERIC COMBE (Pouvoir donné à Mme ISABELLE GODEAS), M. XAVIER MANGOGNA (Pouvoir donné à Mme NADINE MAURIN), M. GILLES HOURQUET (Pouvoir donné à Mme ELISABETH ATTELAN), M. ERWAN DANIEL (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN,).

**Etaient absents excusés** : Mme BRIGITTE CABANES-MURITH, Mme CHRISTINE GENNARO-SAINT, M. NICOLAS COSTES.

M. PATRICE ETAVE a été élu secrétaire de séance

### **DÉLIBÉRATION n°2017/122**

**Objet : TLPE – Exonération de deux mois de TLPE pour les sociétés SIKKENS SOLUTIONS, CAPAROL et MC INFORMATIQUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les sociétés SIKKENS SOLUTIONS, CAPAROL et MC INFORMATIQUE, situées avenue de Toulouse, ont été moins visibles de leur clientèle, au cours des deux mois de travaux d'assainissement courant 2017. Effectivement, l'accès à ces sociétés a été perturbé par la présence de ce chantier. Monsieur Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'exonérer ces trois sociétés de deux mois de Taxe Locale sur la Publicité, au titre de l'exercice 2017.

Pour la société SIKKENS SOLUTION, la TLPE 2017 s'élève à 1523.97 € pour 37.17 m<sup>2</sup> de surface d'enseignes. Monsieur Le Maire propose une exonération de 253.99 €.

Pour la société CAPAROL, la TLPE 2017 s'élève à 1640 € pour 40 m<sup>2</sup> d'enseignes. Monsieur Le Maire propose une exonération de 273.33 €.

Pour la société MC INFORMATIQUE, la TLPE 2017 s'élève à 574 € pour 14 m<sup>2</sup> d'enseignes. Monsieur Le Maire propose une exonération de 95.66 €.

Envoyé en préfecture le 14/12/2017

Reçu en préfecture le 14/12/2017

Affiché le **14 DEC. 2017**

D : 031-213105612-20171214-D2017\_122-DE

## Décision

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

### Article 1

A l'unanimité,

- D'adopter l'exonération de deux mois de TLPE pour les sociétés SIKKENS SOLUTIONS, CAPAROL et MC INFORMATIQUE.

*Pour copie conforme,*

- Transmis le 14 DEC. 2017  
- Affiché le 14 DEC. 2017

Le Maire,  
Pour le Maire,  
et par délégation,  
L'Adjoint au Maire  
David ROPE

